

# Prix d'excellence « Doctorat » 2019

## Règlement

16/10/2019

## Article 1 : Objet

La campagne des prix d'excellence est organisée par la Fondation de l'Université Jean-Monnet, Saint-Étienne. Ces prix récompensent l'excellence des diplômé(e)s de **Doctorat** et saluent du travail de vulgarisation de leur recherche qui se matérialisera par la production d'un article de vulgarisation.

## Article 2 : Conditions de candidature

La présente session des prix d'excellence est ouverte aux diplômé(e)s de Doctorat ayant soutenu leur thèse à l'Université Jean-Monnet, Saint-Étienne entre le 01 novembre 2018 et le 23 décembre 2019.

Les candidat(e)s doivent avoir obtenu les recommandations de leur directeur de laboratoire.

## Article 3 : Conditions relatives au projet de création d'article de vulgarisation

Le candidat s'engage à produire un article de vulgarisation en langue française en relation avec son sujet de recherche.

Cet article devra contenir entre 2500 et 3000 signes (espaces compris)

Cet article devra inclure une iconographie pouvant illustrer les propos de l'article (une ou plusieurs photographies, illustrations, représentations graphiques...). Cette iconographie ne nécessitera pas de mise en page, elle pourra figurer en fin d'article.

Le travail devra être produit en prenant comme cible un lecteur « grand public ».

En cas de besoin, le candidat peut se rapprocher du [CSTI](#)<sup>1</sup> afin de l'accompagner dans sa démarche.

## Article 4 : Modalités de participation

### Inscription :

Le candidat pourra s'inscrire sur le lien suivant :

<https://fondation.univ-st-etienne.fr/fr/formulaires/prix-d-excellence-2019-doctorants.html>

### Pièces justificatives requises à produire :

- Un curriculum vitae ne dépassant pas deux pages dactylographiées
- Un courrier de recommandation : références académiques ou professionnelles (hors membres du jury de la Fondation, cf. article 5)
- Un courrier de recommandation du directeur de laboratoire
- Un article vulgarisé (cf. article 2)
- Les rapports des rapporteurs de la thèse ainsi que le rapport de soutenance
- Un RIB

L'inscription internet complète sera à remplir **au plus tard le 6 janvier 2020 à 12h.**

---

<sup>1</sup> <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/csti.html>

En cas de difficulté ou de question concernant la démarche d'inscription, vous pouvez contacter la Fondation à l'adresse suivante : [fondation@univ-st-etienne.fr](mailto:fondation@univ-st-etienne.fr).

## Article 5 : Jury

Les candidatures retenues à l'issue d'une pré-sélection feront l'objet, par les candidat(e)s, d'une présentation orale de cinq minutes suivie d'un temps d'échange.

Le jury est présidé par le Président de la Fondation de l'Université Jean-Monnet ou son représentant, et composé de membres de la Fondation de l'Université Jean-Monnet et d'universitaires.

## Article 6 : Remise des prix et modalités pratiques

Les étudiant(e)s lauréat(e)s se verront remettre un prix d'excellence d'un montant de 2 000 € destiné à la réalisation de leur projet.

Le versement du prix d'excellence sera réalisé par virement bancaire dans sa totalité (100%) lors de la sélection et **les lauréats s'engagent à être présents lors de la cérémonie de remise des prix** à l'occasion de la soirée de la Fondation qui aura lieu sur la période de mai/juin 2020.

## Article 7 : Communication

La Fondation de l'Université Jean-Monnet se réserve la possibilité de mener toute action de communication et de promotion autour des projets sélectionnés. Le candidat accepte que le contenu de l'article vulgarisé décrit dans l'article 2 soit diffusé à l'occasion d'actions de communication de la Fondation ou de l'Université Jean Monnet à destination de publics internes ou externes.